



Premier Examen Régional du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Rapport national pour l'examen et la mise en œuvre du Pacte au Mali

Introduction

Le Mali, pays de départ, de transit et de plus d'immigration, est espace soumis à d'intenses mouvements de populations et cela depuis le temps des grands Empires. La migration représente à la fois une réelle opportunité pour le développement et un défi au regard des multiples défis liés à la migration irrégulière. Face à ses enjeux, le Gouvernement de la République du Mali a fait de sa gestion une priorité.

Au Mali, le champ de la migration est caractérisé par la mise en œuvre de la Politique Nationale de Migration (PONAM) dont le Gouvernement s'est doté depuis le 03 septembre 2014. Elle constitue le cadre de référence en matière de migration. Ce document de politique qui aborde la migration dans sa globalité, est fondée essentiellement sur les enjeux migratoires qui se défont en termes d'opportunités d'une part et d'autre part en termes de défis multiples.

Le Mali fait également partie des 152 pays qui ont signé l'accord intergouvernemental négocié des Nations Unies, le Pacte mondial sur les migrations (PMM) en décembre 2018. Le PMM avec ses 23 objectifs a été pris en compte lors de la revue de la PONAM et la validation d'un nouveau plan d'actions (2020-2024) de la politique lors d'un atelier national tenu en octobre 2020 à Ségou, Mali avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés au niveau gouvernemental, au niveau de la société civile ainsi que des organisations internationales.

La vision du Mali est de faire de la migration un atout pour le développement du pays d'une part et d'autre part de gérer la migration conformément aux engagements et aux standards internationaux.

I. Méthodologie

Au niveau national, le mécanisme de coordination est assuré par le Ministère des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine qui est le département ministériel en charge de la gestion de la migration. Bien qu'une présidence formelle ne soit pas établie, le ministère en charge des Maliens établis à l'extérieur, en rapport avec les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières, a assuré la coordination du processus d'examen et de suivi. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), apporte un soutien important au Gouvernement pour la mise en œuvre et le suivi du Pacte mondial pour les migrations et a appuyé le Gouvernement de manière technique pour la préparation de l'examen national. Pour ce processus, les parties prenantes ci-après ont été impliquées :

Tâches	Service concerné
Coordination du mécanisme d'examen (Collecte et compilation des données)	Ministère des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine
Appui au mécanisme d'examen (Partage de données, rapports d'activités)	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, • Ministère de la Santé et du Développement Social • Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile • Ministère de la Jeunesse, chargé de l'instruction civique et de la construction citoyenne • Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle • Ministère de l'Economie et des Finances • Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation • Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille • Organisation Internationale pour les Migrations • Organisations de Migrants

Ces services ont permis de collecter des données dont celles relatives au nombre des Maliens établis à l'extérieur, aux migrants maliens de retour, au nombre de femmes et enfants dans les rapatriements, les volumes des transferts de fonds de la diaspora maliennes et les études réalisées sur la migration en lien avec le Pacte.

La totalité des objectifs du PMM font l'objet de la mise en œuvre du PMM (au regard du contexte socio-culturel, politique, économique, géographique et des actions réalisées au quotidien par les différents services techniques ayant un lien avec la migration et les Partenaires Technique et Financiers). Cependant, les Objectifs 1, 7, 16, 19, 21, 23 font l'objet d'une attention particulière, aussi pour le présent examen, car ils sont au cœur du dispositif en place autour de la gestion de la migration dans notre pays. Il s'agit de la protection des migrants, la réintégration des migrants de retour, la collecte des données sur la migration, migration et développement et la prévention des migrations irrégulières.

II. Politique et environnement favorable

Compte tenu de la nature transversale de la migration, la collaboration avec différentes parties prenantes pour mettre en œuvre le Pacte Mondial est fondamentale. Des projets ont été effectivement conduits avec ces parties prenantes spécifiées par la suite dans le cadre du placement des migrants à l'international, dans la mise en œuvre des projets de développement communautaires, dans le cadre de la promotion du dialogue de proximité sur les enjeux migratoires, dans la conduite des études pour éclairer les décideurs sur les enjeux migratoires. L'élaboration du plan d'actions national du Pacte pour les migrations a réuni l'ensemble des acteurs concernés.

Entre autres, il s'agit de (1) associations de migrants, (2) associations de jeunes, (3) centres d'étude, (4) bureaux de placement, (5) collectivités territoriales, (6) institutions financières, (7) universités, (8), organisations internationales, (9) Agences Nationales de Développement, etc.

Le Gouvernement a effectivement intégré la mise en œuvre du Pacte en tenant compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et les processus nationaux, régionaux en cohérence avec les objectifs du Pacte. Le cadre de développement national, le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023, aligné sur les Objectifs de Développement Durable et les ambitions de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, se positionne comme une stratégie ambitieuse qui vise un changement majeur dans la manière de penser le développement du Mali et de délivrer les politiques publiques en conséquence. Le CREDD met l'accent dans son Objectif 5 (Développement du Capital Humain). Par cet objectif, le Gouvernement du Mali entend investir davantage sur les questions de santé, éducation, protection sociale pour la réduction de la pauvreté et le Développement Durable en lien avec les ODD. Parmi les objectifs spécifiques, deux (2) sont en lien direct avec la migration/ Il s'agit des objectifs 5.5.2 et 5.5.3. Pour les politiques publiques en matière de la migration il s'agit de la Politique nationale de migration (PONAM) et la politique migratoire révisée de l'Union Africaine. Ces processus s'inscrivent dans la mise en œuvre des ODD en mettant en cohérence les objectifs du Pacte et les axes prioritaires de ces processus au national et régional et en déterminant les indicateurs de suivi de ces processus et du Pacte.

Depuis l'adoption du Pacte en 2018, le Mali a élaboré et adopté un plan d'actions national de mise en œuvre du Pacte avec toutes les parties prenantes. Dans l'élaboration du plan d'actions national tous les acteurs cités ci-après ont été impliqués et des réunions sur le Pacte mondial pour les migrations se tiennent avec leur participation. Il s'agit de promouvoir l'appropriation du Pacte pour ces acteurs à travers des conférences débat sur le Pacte et les autres enjeux migratoires. Il s'agit notamment du secteur privé, des syndicats des organisations de la société civile, des milieux universitaires, des communautés de migrants, des communautés étrangères et organisations internationales. La révision du plan d'action de la politique nationale de migration a pris en compte aussi les objectifs du Pacte conformément à ses axes prioritaires¹. Le Mali a aussi élaboré et adopté en Conseil des Ministres, la politique nationale en matière d'intégration africaine qui prend également en compte les 23 objectifs du Pacte. Sur migration et développement le Mali a aussi adopté une stratégie nationale d'inversement productif de la diaspora et un mécanisme d'accompagnement de l'investissement productifs de la diaspora. Les politiques existantes déjà faisant référence au certaines catégories spécifiques de migrants, le gouvernement reste déterminé à renforcer le cadre politique pour répondre aux besoins de l'ensemble de migrants au Mali et de ressortissants maliens à l'extérieur.

Date	Politique publique
Mars 2019	Adoption de la politique nationale en matière d'intégration africaine
Aout 2019	Elaboration du plan d'actions national pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations

¹ Les 8 axes de la PONAM sont les suivantes : (1) Protéger et sécuriser les migrants, (2) Organiser et faciliter la migration légale, (3) Favoriser une meilleure réinsertion des migrants de retour, (4) Valoriser et mobiliser le capital (potentialités) des diasporas pour le développement, (5) Renforcer les capacités des organisations de migrants et de la société civile, (6) Viser un meilleur positionnement stratégique du Mali sur les questions de migration, (7) Améliorer la connaissance sur les migrations, (8) Réadapter les conditions d'entrée, de séjour et d'établissement au Mali.

Octobre 2020	Révision du plan d'actions de la politique nationale de migration
Mars 2021	Lancement de la stratégie nationale de l'investissement productif de la diaspora
Mai 2021	Présentation du mécanisme d'accompagnement de l'investissement productif de la diaspora

Relativement à la COVID-19, il est prévu d'apporter une assistance psycho-sociale et sanitaire aux migrants (prise en charge des besoins COVID-19 et d'autres pathologies). Le Plan d'Actions pour la Prévention et la Réponse à la Maladie à COVID-19 prévoit dans sa stratégie sanitaire la réactivation de 15 cordons de sécurité aux frontières et la mobilisation des ressources au niveau des points d'entrée. Le Gouvernement a également mis en place une stratégie d'aide qui vise à rapatrier des Maliens bloqués entre les frontières après leur fermeture.

III. Progrès dans la réalisation des objectifs du Pacte

Le Gouvernement a élaboré le plan d'action national de mise en œuvre du Pacte en 2019. Pour la mise en œuvre du Pacte des avancées notoires ont été éteints au Mali. Tous les objectifs d'une manière ou autre ont été touchés par des actions. Le gouvernement a également organisé plusieurs activités de renforcement de capacités, notamment dans les domaines de planification et gestion des projets (2019), de mobilisation des ressources (2019), en technique de plaidoyer (2019) ainsi que des sessions de formation à l'intention des journalistes animateurs de radios, des responsables d'ONG et association de migrants à Bamako et dans les régions. Pendant la période de référence, les principales actions réalisées sont, entre autres :

En lien avec l'objectif 1 du PMM « Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits » :

- Création du Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM), comme Observatoire National des migrations en 2019. Ce Centre a pour vocation l'amélioration de l'état des connaissances sur les migrations par la production et le partage des données migratoires fiables. Il a été créé en mars 2019 comme Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique.
- Formation en gestion d'une base de données (2019)
- Formation sur la collecte et l'analyse des données (2019)
- Création du Centre Africain de Recherche et d'Études sur la Migration (CAREM) à Bamako
- Création d'un master migration-développement en vue d'une meilleure connaissance des migrations

En lien avec l'objectif 6 du PMM « Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent »

- Elaboration d'un guide sur la migration professionnelle

En lien avec l'objectif 7 du PMM « S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire »

- Assistance à 10000 maliens en situation de détresse entre 2019 et 2021

En lien avec l'objectif 21 du PMM « Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable »

- Appui à la réintégration de 2500 migrants de retour maliens

- Opérationnalisation des Antennes d'accueil, d'orientation et d'assistance et des centres de transit des migrants à Kayes et Gao en 2020
- Élaboration d'un guide sur l'accompagnement des Maliens de retour dans leur réintégration socio-économique
- Formation des agents de la DGME sur le montage et gestion des projets (2018)

En lien avec l'objectif 19 du PMM « Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays »

- Mobilisation de 105 intellectuels de la diaspora malienne pour le renforcement des capacités des structures nationales
- Appui à la réalisation de 110 projets de développement communautaire avec la diaspora malienne dans les localités d'origine
- Appui à la réalisation de 15 projets d'investissement productifs de la diaspora malienne
- Réalisation d'une étude sur l'état diagnostic des mécanismes existants en matière d'investissement de la diaspora
- Réalisation d'une étude sur les filières porteuses au Mali en vue de promouvoir l'investissement productif au Mali
- Cinq (5) sessions de formations dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME)
- Appui annuel de l'Etat au HCME compte tenu de son statut d'association d'utilité publique

En lien avec l'objectif 23 du PMM « Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières »

- Renforcement de la coopération internationale avec la participation du Mali à plusieurs rencontres internationales sur les enjeux migratoires
- Renforcement des actions de renforcement des capacités des acteurs en matière de migration
- Signature d'un Mémoire d'entente avec le Maroc sur l'échange et la mise en œuvre des politiques migratoires
- Mise en place de cadres de concertations en vue d'une meilleure coordination des actions dans le domaine de la migration et de la synergie entre les actions

Tous ces efforts viennent démontrer la forte volonté en place pour la mise en œuvre du Pacte Mondial auquel le Mali demeure fortement attaché nonobstant de difficultés sur le plan opérationnel, budgétaire et dans la coordination des actions.

Nonobstant, les défis et lacunes rencontrés dans la réalisation des objectifs du Pacte Mondial sont liés aux principales faiblesses confrontés au Mali, notamment (i) le manque de coordination des actions dans le domaine de la migration ; (ii) le déficit de données migratoires fiables en vue d'une meilleure planification des actions dans le domaine de la migration ; (iii) le déficit de compétences techniques avérées et d'accompagnement des migrants porteurs de projets d'investissement ; et le (iv) déficit de moyens financiers pour la mise en œuvre effective du plan d'actions mondial.

Le contexte économique et sécuritaire difficile de notre pays et de nos partenaires traditionnels intervenant dans le champ de la migration, constitue la principale difficulté rencontrée dans la mise en œuvre du Pacte mondial. Par rapport aux actions de réinsertion, on note l'absence de métiers plus porteurs comme la bijouterie, la transformation agroalimentaire, la transformation des fruits locaux, la plomberie sanitaire, le carrelage, le staff, l'électricité bâtiment, la peinture bâtiment, l'installation photovoltaïque, les métiers de l'artisanat.

De tout qui précède, on peut tirer les enseignements suivants : Le Pacte mondial a mis la question des migrations au-devant de la scène nationale et internationale, ce qui atteste d'un engagement fort des décideurs nationaux et mondiaux sur les problématiques migratoires. L'engagement de l'Etat et ses partenaires pour une meilleure gouvernance des migrations est réel et la mise en œuvre du plan d'actions national du Pacte constitue une réelle opportunité. En outre, le Pacte a permis sans nul doute de renforcer la coopération multipartite en vue de répondre aux causes profondes de la migration irrégulière. Cela constitue un cas de bonne pratique à encourager en vue de faire face aux défis communs de la migration. Vu que la mise en œuvre du Pacte permet la mise en place de réseaux d'acteurs nationaux et locaux sur la migration qui se sentent au cœur des enjeux migratoires et accompagnent les initiatives de l'Etat et de ses partenaires dans le secteur de la migration, il est nécessaire de formaliser le fonctionnement de ces réseaux et de mieux coordonner les actions. Pour les autorités nationales, la migration constitue une priorité, ce qui garantit de l'engagement du pays à mettre en œuvre efficacement le Pacte mondial.

IV. Moyens de mise en œuvre

Le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique de migration alloue des lignes budgétaires qui contribuent aussi à la mise en œuvre du Pacte. A ces fonds s'ajoutent ceux dédiés à d'autres questions relatives à la gestion des migrations, par exemple les questions de sécurité, la protection sociale, les questions administratives etc. Il faut aussi ajouter les partenariats avec des organisations internationales, des collectivités et des organisations de la société civile, dont les appuis se matérialisent par :

- Le renforcement de capacités techniques à travers les formations des agents des différents services techniques,
- L'opérationnalisation des services techniques en charge de la gestion des migrations,
- La réalisation d'études sur la migration,
- L'organisation de rapatriements volontaires,
- L'appui dans la collecte et le traitement de données,
- La prise en charge psychosociale et sanitaire,
- L'appui à la réinsertion sociale et professionnelle pour les migrants de retour, etc.

Malgré ces moyens, il demeure de nombreux défis dans la diversité des acteurs et le manque de coordination entre les initiatives et le manque de ressources de l'Etat.

V. Prochaines étapes

Pour les prochaines étapes, le Mali s'inscrit dans une dynamique de continuité avec les efforts déjà engagés pour l'atteinte des objectifs du Pacte Mondial sur les Migrations. Le pays va poursuivre ses efforts en mettant la priorité sur les aspects suivants : Protection des migrants ; Production et partage des données migratoires ; Mobilisation de la diaspora pour le développement ; Lutte contre les réseaux de passeurs ; Réintégration des migrants de retour ; Renforcement des capacités des acteurs.

Pour appuyer ce travail, des efforts seront consentis en vue d'améliorer la communication sur les objectifs du Pacte Mondial sur les Migration en vue de sa vulgarisation. L'accent sera mis sur la communication/coordination interministérielle en vue d'impliquer les plus hautes autorités et la communication externe pour informer, sensibiliser et amener les communautés, les organisations de la société civile à s'impliquer pour l'atteinte des objectifs du Pacte, tout en recourant aux médias, les réseaux sociaux et en organisant de conférences et ateliers d'information avec les parties prenantes.

Ces séries d'activités faciliteront la préparation du Forum d'examen des Migrations Internationales prévue en 2022 auquel le Mali prendra une part active et fera des recommandations pour une meilleure gestion des questions de migration en faveur de la mise en œuvre du PMM.